



## **DECLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU CAPN DU 09 DECEMBRE 2014**

A l'issue des élections professionnelles, le SNES demeure majoritaire dans le second degré avec plus de 44% des voix exprimées lors du vote dans les CAP des personnels relevant de son champ de syndicalisation, et auprès des CPE avec près de 40 % des suffrages à la CAPN. La légère remontée de la participation des CPE après l'effondrement de 2011 et l'introduction du vote électronique reste bien en deçà de celle du vote « papier » qui était de l'ordre de 85 %. Elle demeure cependant trop faible par rapport aux enjeux représentés par les élections professionnelles. L'absence de campagne sur le sens même de ce scrutin de la part du Ministère, les nombreux obstacles rencontrés dans les différentes phases du vote n'ont pas contribué à l'expression pleine et entière des personnels.

Pour notre catégorie, le SNES et le SNUEP-FSU poursuivent leur action pour améliorer les conditions de travail des CPE notamment en faisant respecter leurs obligations de service (35 heures hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps, suppression de la semaine dite de petites vacances). Cette amélioration passe aussi par la création effective de postes dans les établissements afin que le suivi des élèves ne soit pas mission impossible. Trop de CPE sont confrontés à des effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice complet de leurs missions. Alors que le groupe de travail sur les missions des CPE n'a pas encore rendu ses conclusions, il est urgent de sortir la catégorie des tensions subies au travail comme le montre l'enquête « carrefour santé social » de la MGEN. Une proportion non négligeable de CPE est en situation de risque psycho-social avéré.

Le document support de l'intervention de Mme la Ministre de l'Éducation du 13 novembre sur la modernisation des métiers de l'Éducation indique que des postes de CPE seront créés au budget 2015, sans en préciser le nombre. Le SNES souhaite qu'au delà des annonces, les implantations soient effectives dans toutes les académies. Nous dénonçons les litanies rectorales concernant les pseudo-surnombres qui servent à justifier de ne pas créer les postes pourtant chiffrés en CTM et ainsi de ne pas améliorer la situation dans bon nombre d'établissements. Ce fut le cas en 2014. Les recrutements doivent être eux aussi intensifiés dans une période de poussée démographique dans le secondaire.

L'actualisation de la circulaire de mission doit s'accompagner de la revalorisation nécessaire et les salaires doivent être augmentés significativement. L'alignement de l'indemnité forfaitaire des CPE sur la part fixe de l'ISOE des enseignants est une bonne nouvelle mais reste bien insuffisante. Le point d'indice et la carrière doivent être revalorisés rapidement.

Dès à présent, le gouvernement doit comprendre le sens de ce vote. Il exprime la nécessité de revaloriser nos professions, mais aussi de fortes inquiétudes quant à la politique éducative. Il traduit une crise profonde de nos professions, en butte à la difficulté scolaire, à l'échec profond, à l'explosion d'inégalités marquées par le déterminisme social.

Sensible au signal qu'a voulu donner une profession malmenée et en attente d'améliorations significatives, le SNES entend dans les prochains mois intensifier le débat avec les collègues, définir collectivement des mesures urgentes à prendre pour le second degré et ses personnels. Il continuera son action revendicative comme le 17 décembre pour l'éducation prioritaire, dont les CPE sont encore une fois, les oubliés des mesures en faveur de la reconnaissance de la charge de travail.